

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LA MISE AU COURANT  
DE LA SOCIÉTÉ DU MONTANT DES CAPITAUX DISPONIBLES  
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le ministre d'accepter de déposer cette lettre. Il a déclaré que Lockheed savait que son ministère ne disposait que de 30 millions de dollars pour l'année de production 1976-1977, toutefois la lettre de M. Hepe ne fait pas mention de ce fait. Ce qu'elle dit par contre, c'est que Lockheed avait été avisé que, pour les six premiers mois de production, soit d'août 1975 à mars 1976, le ministère de la Défense nationale ne disposait que de 25 millions au lieu des 52 requis. M. Hepe ne semblait nullement conscient du fait que les ressources du ministère pour toute l'année financière 1976-1977 ne s'élevaient qu'à 30 millions. Puisque le ministre a entrepris de déposer les lettres pour prouver ses affirmations, peut-il aussi déposer celle qui dit que Lockheed avait été informé que le ministère n'aurait que 30 millions en caisse la première année de production?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit au déposant cette lettre, c'était pour montrer très clairement qu'on avait discuté sérieusement avec Lockheed de ses moyens de financer le projet, mais j'ai également bien précisé à ce moment-là que le problème de financement dont nous parlions en juillet différerait de celui qui se posait à nous en décembre. Les entretiens en décembre, on le sait, étaient des rapports verbaux portant sur l'acceptation en principe par Lockheed de contribuer au financement. C'est à la suite des lettres d'ailleurs déposées et des entretiens ultérieurs que mes hauts fonctionnaires en ont bien sûr conclu que Lockheed pourrait nous aider à financer la phase de production.

LES AFFECTATIONS DE CRÉDITS POUR L'ACHAT DE  
MATÉRIEL—DEMANDE DE PROMESSE FERME

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre. Puisque la situation actuelle concernant la société Lockheed a compromis les projets d'achat, par le Canada, d'un nouveau patrouilleur à long rayon d'action, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les crédits prévus au budget suffiront à l'achat de nouveaux chars d'assaut, des navires et, le cas échéant, de nouveaux chasseurs que le pays s'est engagé à acquérir au cours des prochaines années afin d'éviter une répétition de la situation déplorable que nous connaissons actuellement?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer au député que tous les fonds nécessaires à l'achat d'un patrouilleur à long rayon d'action sont approuvés par le cabinet. Le montant principal a été approuvé. Le montant des intérêts nécessaires au financement de l'étape de production ont été approuvés. Nous avons les fonds nécessaires pour assurer l'exécution du contrat. La seule question encore à l'étude est le mode de financement des paiements pendant les premières années. Cela ne nuira pas, cepen-

Questions orales

dant, à l'autre programme mentionné par l'honorable député.

\* \* \*

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LE MONTANT DU  
VERSEMENT EXIGIBLE EN CAS DE NON-ADJUDICATION DU  
CONTRAT

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, je songeais bien sûr aux erreurs de manœuvre qui ont caractérisé les ententes d'achat entre le gouvernement et Lockheed. Je poserai ma question supplémentaire au ministre des Approvisionnement et Services. Le ministre ayant déclaré que le Canada versera 16 millions de dollars à Lockheed si le contrat n'est pas signé, peut-il dire à la Chambre si ce montant comprend les 12 millions versés au titre de la phase finale ou est-ce exact que si le contrat n'est pas signé le Canada devra déboursier 28 millions?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le président, j'aimerais simplement rétablir les faits. J'ai dit que le gouvernement pourrait payer à la société Lockheed un maximum de 16 millions de dollars. Donc premièrement, les 16 millions représentent un maximum. Deuxièmement, il est évident qu'à la phase initiale de la définition du contrat, nous avions demandé une proposition à la société Boeing of Canada Ltd. de même qu'à la société Lockheed. C'est donc dire que les paiements ont été effectués à ces deux sociétés et non pas seulement à la société Lockheed.

● (1420)

[Traduction]

**M. Hees:** Je voudrais poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Par conséquent, nous ne faisons pas erreur lorsque nous disons que le Canada perdra 28 millions de dollars s'il ne signe pas ce contrat.

\* \* \*

LA GENDARMERIE ROYALE

LA DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ADJUDICATION DE CERTAINS  
CONTRATS DE NETTOYAGE D'ÉDIFICES FÉDÉRAUX—DEMANDE  
DE RAPPORT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je lui ai demandé hier à la Chambre un rapport sur l'enquête policière concernant les contrats de nettoyage que le gouvernement fédéral a passés à Toronto. Le ministre peut-il maintenant nous mettre au courant de cette enquête?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je dois dire que l'enquête continue. Je pense qu'hier, au cours de la période des questions, le député a parlé d'un raid ou d'un mandat de perquisition et j'ai déclaré que l'affaire a été renvoyée à la division du droit pénal. On me dit maintenant que ceux qui font l'objet de l'enquête ont produit volontairement tous les documents relatifs à cette question et que l'enquête continue. Lorsqu'elle sera terminée, s'il ressort qu'il y a matière criminelle, la question sera naturellement renvoyée aux autorités compétentes qui entameront des poursuites, et s'il y a eu infraction aux règlements du gouvernement, l'affaire sera envoyée au ministère des Travaux publics.